

Revendications portées par l'assemblée générale du 5 mars

L'assemblée a voté les revendications suivantes (3 NPPV, 117 pour, 0 contre, 0 abstention)

Les étudiant.e.s, personnels BIATSS, enseignant.e.s chercheur.se.s et chercheur.se.s de l'Université de Bourgogne, réuni.e.s en Assemblée Générale le 5 mars 2020, rappellent leur attachement aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ils et elles se joignent au mouvement national des facs et labos en lutte, en soutenant les revendications suivantes :

- Le retrait du projet actuel de LPPR (Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche) qui en l'état de son élaboration s'annonce délétère pour nos conditions d'études et de travail.
- Le retrait du projet de loi de réforme des retraites, qui précarise d'autant plus les personnes à temps partiel, les carrières compliquées et entrecoupées, notamment celles des femmes.
- Le retrait de la réforme de l'assurance chômage qui précarise encore les plus fragiles.
- Le retrait définitif et total de l'augmentation des frais d'inscriptions à l'Université pour les étudiant.e.s étranger.e.s non communautaires.

L'assemblée générale demande :

- Une autre programmation pluriannuelle de la recherche pour donner véritablement des moyens financiers et humains pour un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de qualité ;
- L'augmentation nette et durable du nombre de titulaires de la fonction publique dans l'enseignement et la recherche, et dans les fonctions d'appui (personnel BIATSS) ;
- Le paiement **mensualisé** des vacataires de l'enseignement supérieur ;
- Une augmentation significative des financements récurrents et publics des laboratoires unités de recherche et des départements universitaires ;
- Une remise à plat du Crédit Impôt Recherche pour un accroissement des financements de la recherche publique.
- La remise en place de la sécurité sociale étudiante sans augmentation des frais d'inscription ;
- Une revalorisation des bourses étudiantes, des APL et la mise en place de dispositifs matériels et financiers assurant l'autonomie des étudiant.e.s et leur permettant d'étudier dans de bonnes conditions ;
- Une augmentation des financements permettant l'accès des étudiant.e.s et personnels à mobilité réduite à l'Université.
- Le maintien d'un système de retraite par répartition avec le renforcement des petites retraites, la protection des plus précaires et l'accentuation de la solidarités entre les travailleur.se.s et entre les secteurs.